

CONDITIONS PARTICULIÈRES

INSCRIPTION

Toute inscription n'est définitive qu'après le versement d'un acompte d'au moins 30 % du prix du voyage sauf mention spéciale.

Le paiement du solde doit être effectué au plus tard 45 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde à cette date est considéré comme ayant annulé son voyage. Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ ainsi que pour les voyages d'un jour, le règlement intégral du prix est exigé au moment de l'inscription. Les règlements par chèques de vacances (ANCV) seront acceptés pour tout voyage se déroulant en France. Des frais de dossier, s'élevant à 1 % des sommes versées, seront alors facturés.

PRIX

Les prix et les dates indiqués dans le catalogue vous seront confirmés au moment de l'inscription. Ils ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de l'édition (novembre 2013) :

- coût du transport lié notamment au prix du carburant ;
- redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, de sécurité dans les aéroports et ports ;
- taux de change des monnaies appliquées aux voyages concernés, à savoir :

1 GBP = 1.18 € - 1 USD = 0.735 € - 1 CAD = 0.71 € - 1 NOK = 0.12 €

Pour information : liste des destinations où les prestations sont payées en dollar américain : États-Unis.

Pour les voyages dont les prestations sont payées en devises VERDIÉ garantit des prix fermes et définitifs (hors coût de transport ou taxes), dans la limite du montant de ses achats de monnaies à terme.

Les prix comprennent :

- le voyage en autocar, en avion ou en train et le cas échéant les traversées maritimes si mentionnées ;
- les taxes d'aéroport, de sécurité et surcharges carburant au moment de l'édition (sauf mention contraire) ;
- le logement en famille hôteesse, en centre de vacances ou en résidence étudiante en chambre multiple (sauf mention contraire) ;
- les repas (selon description dans les programmes) avec services et taxes inclus ;
- la rémunération des guides locaux et de l'accompagnateur, le cas échéant ;
- les entrées des visites et activités prévues : musées, monuments, parcs, grottes, sports, etc.
- l'assurance assistance/rapatriement contrat April -Allianz n° 1980 offerte par VERDIÉ.

Les prix ne comprennent pas :

- les voyages d'approche et de retour pour tous les séjours individuels non accompagnés (programmes libellés « Sans Transport ») ;
- les extras aux repas ;
- les dépenses personnelles ;

- le supplément chambre individuelle;
- les frais de visa ;
- les prestations facultatives ;
- d'une façon générale toute prestation non mentionnée dans la rubrique « Le prix comprend » ;
- les assurances en option.

REVISION DU PRIX :

Tout modification des conditions postérieures à l'inscription et notamment une fluctuation des taux de change, des tarifs de transport, du coût des carburants ou de l'évolution des conditions économiques ou politiques des pays visités peut entraîner une augmentation du prix.

Nous nous réservons alors le droit de réajuster nos prix en cas de variation de éléments ci dessus. Cette variation sera alors intégralement répercutée sur nos prix.

D'une façon forfaitaire et pour faciliter les calculs, on considérera que la partie payée en devises correspond à 2/3 du prix du voyage.

Si la hausse dépasse 10% du montant TTC du voyage, au moins un mois avant la date de départ, un décompte sera remis au client justifiant cette modification et détaillant l'incidence sur le prix, qu'il pourra accepter ou refuser. En cas de refus, celui-ci sera remboursé des sommes déjà versées sans autre indemnité.

TAXES D'AÉROPORT ET SURCHARGES :

Conformément à la réglementation en vigueur, nos prix sont indiqués TTC (taxes d'aéroport et surcharges carburant incluses). Le montant des taxes d'aéroport et surcharges carburant est communiqué pour chaque voyage de Paris et de province, selon le cas, en fonction du montant donné par les compagnies aériennes au moment de l'édition du catalogue (novembre 2013). Elles sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer. Le cas échéant, au plus tard 30 jours avant le départ, VERDIÉ informera par écrit le client de leur montant réactualisé. Le participant qui s'inscrit accepte par avance la répercussion de la variation éventuelle quelle que soit la date où elle intervient et ce jusqu'au moment du départ.

Pour les voyages en autocar et ceux incluant des traversées maritimes, VERDIÉ pourra être amené, dans les mêmes conditions que ci-dessus, à répercuter d'éventuelles surcharges carburant imposées par les transporteurs ou les compagnies maritimes.

PARTICULARITES CONCERNANT LE TRANSPORT AERIEN :

Horaires : Pour les voyages en avion, lorsqu'il ne s'agit pas de vols réguliers, VERDIÉ n'est pas responsable du fait que les horaires lui soient communiqués tardivement par les compagnies jusqu'à moins de huit jours avant le départ. De manière générale, les horaires des vols (réguliers ou spéciaux) ne sont pas connus au moment de la publication des brochures; le départ et le retour peuvent être aussi matinaux que tardifs, voire être le lendemain pour le retour. Si en raison de ces horaires imposés par les compagnies, les première et dernière journées sont écourtées ou rallongées (cas d'une arrivée dans la nuit suivant le jour de retour), VERDIÉ ne saurait en être tenu responsable, n'effectuera aucun remboursement et ne prendra en charge aucune prestation complémentaire. Dans ces cas, VERDIÉ répondant du bon déroulement du voyage ne prévoit pas de visite le premier et le dernier jour.

Modifications : En règle générale, les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Les modifications d'horaires ou d'itinéraires, escales (non connues au moment de l'édition de la brochure), retards, correspondances manquées, annulations de vol, changements d'aéroport font partie des contraintes spécifiques au transport aérien. Elles sont, la plupart du temps, liées à l'encombrement de l'espace aérien à certaines périodes, aux règles de la navigation aérienne, au délai de traitement des appareils sur les aéroports et ceci, dans le souci de garantir la sécurité des passagers. En conséquence, si le client organise lui-même son pré- ou post-acheminement, nous lui conseillons de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour éviter tout risque de perte financière. Nous recommandons également d'éviter de prendre des engagements (rendez-vous, reprise du travail, examens...) le jour de votre départ ainsi que le lendemain de votre arrivée. Les irrégularités du trafic aérien ne sauraient dans ces conditions être imputables à VERDIÉ. Les frais éventuels résultant de ces imprévus (taxi, hôtel, parking, pré- ou post-acheminement aérien etc.) seront à la charge des participants. Face à ces contraintes liées au transport aérien et indépendantes de sa volonté, VERDIÉ se réserve donc la faculté :

- de protéger les places d'avion sur un autre vol que celui initialement prévu, ainsi que le droit de modifier un vol spécial en vol régulier, et inversement.
- lorsque les temps de connexion (correspondance entre 2 vols) sont jugés insuffisants, d'organiser un pré-acheminement la veille du départ ou un post-acheminement le lendemain du retour.

Informations sur les compagnies aériennes : Conformément au décret du 17 mars 2006, l'identité des compagnies aériennes utilisées pour chaque programme est mentionnée dans la brochure dans la rubrique « le prix comprend ». Elle indique l'identité du transporteur contractuel, c'est-à-dire la compagnie qui a la responsabilité d'assurer le vol et avec lequel VERDIÉ a contracté pour chaque tronçon de vol. Dans certains cas, le transporteur de fait, c'est-à-dire celui qui assurera effectivement le ou les tronçons de vols concernés peut être différent du transporteur contractuel. L'identité de la compagnie qui opère effectivement le vol est alors précisée.

Ces informations étant susceptibles de changer entre la date d'édition de nos catalogues et la date de départ du voyage, nous nous réservons le droit de les modifier et de faire appel à d'autres compagnies aériennes. La liste des compagnies susceptibles d'être utilisées est indiquée en page « Bon à savoir ». Dans ces cas, toute modification sera transmise par tout moyen approprié au client par VERDIÉ ou par le transporteur contractuel, dès qu'elle est connue et au plus tard avant les opérations d'enregistrement à l'aéroport. Si le participant décide d'annuler son voyage en raison de ces modifications, il sera soumis aux frais d'annulation contractuels et ne pourra prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

PARTICULARITES CONCERNANT LE VOYAGE AUTOCAR :

VERDIÉ se réserve le droit de faire appel à d'autres autocaristes que la société VERDIÉ AUTOCARS pour effectuer le transport.

ACHEMINEMENT AU DEPART DE VOTRE VILLE :

Les plans de ramassage définitifs sont déterminés à la clôture des inscriptions à un voyage. En fonction du nombre de participants, certains points de prises en charge peuvent être

annulés. Pour les points de départs maintenus, l'acheminement est établi en autocar, mini-bus, taxi ou train selon les axes prévus pour chaque voyage. Il peut être non accompagné sur une partie du trajet. Le participant qui s'inscrit au départ de sa ville accepte par avance les solutions d'acheminement déterminées par VERDIÉ.

DURÉE DU VOYAGE

Les prix indiqués dans notre brochure sont calculés de manière forfaitaire (basés sur un nombre de nuits dans le pays de destination, ne répondant pas forcément à un nombre de jours entiers). La durée du voyage est ainsi calculée du jour de la convocation (du lieu de ramassage pour les départs en autocar ou à l'aéroport de départ) jusqu'au jour de retour. Toutefois, en raison de la localisation de certaines villes de départ (notamment proches des frontières), le voyage peut démarrer le jour 2 et se terminer l'avant-dernier jour du programme. Dans ce cas, le nombre de pensions sur place sera respecté et il ne pourra pas être considéré que le voyage est écourté, par conséquent VERDIÉ ne saurait en être tenu responsable et n'effectuera aucun remboursement.

ANNULLATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR :

Nous nous réservons le droit d'annuler un voyage :

- en cas d'événements, circonstances ou conditions particulières imprévues, liés notamment à une situation locale à risque (sécurité des participants, politique, sanitaire, conditions climatiques, catastrophe naturelle,...),
- en cas de force majeure,
- en cas de refus ou non obtention de documents ou autorisations nécessaires permettant l'entrée dans un pays,
- en cas de nombre insuffisant de participants pour les séjours en groupes : si un nombre minimum de 30 participants par autocar pour les séjours Langue et Découverte ou 10 participants pour les séjours Campus international n'est pas atteint. Dans ce cas, les clients en seront avisés au plus tard 21 jours avant le départ.

Dans ces cas les participants ne pourront prétendre qu'à un remboursement des sommes versées sans autre indemnité.

Dans le cas où une prestation prévue au contrat ne pourrait être réalisée pendant le voyage, VERDIÉ mettra tout en œuvre pour proposer une prestation de remplacement en supportant tout supplément de prix. En cas d'impossibilité, VERDIÉ procédera au remboursement de cette prestation, sans autre indemnité. Si la prestation est de qualité ou de coût inférieur, VERDIÉ procédera au remboursement de la différence de prix entre la prestation fournie et la prestation initialement prévue.

RESPONSABILITÉ :

VERDIÉ ne pourra être tenu responsable :

- envers les différents prestataires de services (compagnie maritime, compagnie aérienne, transporteurs routiers...);
 - la responsabilité de VERDIÉ ne saurait se substituer à la responsabilité de ces prestataires français ou étrangers qui est limitée en cas de dommages ou de plainte de toute nature.
 - en cas de modifications survenant à la suite d'événements imprévus ou de leurs conséquences tels que notamment les épidémies, les attentats, les faits de guerre, les troubles politiques, les grèves, les embargos, les blocs, les manifestations, les émeutes, les embouteillages, les pannes, les retards de correspondance dans les transports, les intempéries, les injonctions d'une autorité administrative ou des pouvoirs publics.
- Les frais supplémentaires (repas, hébergement, transport) ou les pertes occasionnées par ces événements restent à la charge des participants notamment en cas de rerouting. D'autre part, si des prestations (hébergement, repas, visites...) n'ont pu être fournies suite à ces événements, aucune somme ne sera remboursée.

Par ailleurs, la responsabilité de VERDIÉ ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants et VERDIÉ ne pourra pas être tenu responsable :

- des incidents, accidents ou dommages qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.
- en cas de perte ou vol des billets d'avion.
- le mineur reste sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale (ou de son accompagnant majeur) pendant toute la durée du voyage, quelles que soient les activités pratiquées (randonnées, activités sportives...)
- pour des dommages causés lors d'activités, de visites, de sorties ou de prestations annexes ou facultatives effectuées par des participants et non prévues dans le programme.
- si le participant ne présente pas au moment du départ les documents nécessaires au voyage, en bonne et due forme.

RISQUES

Certains voyages, de par leur caractère particulier, peuvent comporter un risque, si minime soit-il. Le participant doit prendre conscience qu'il peut encourir des risques dus notamment aux conditions et normes locales inférieures des pays visités (en matière de sécurité, situation politique, situation sanitaire, éloignement et vétusté des centres médicaux, ...). En conséquence, le participant qui s'inscrit à un voyage est conscient de ces éléments et les assume en toute connaissance de cause. Il confirme avoir pris connaissance des informations relatives au(x) pays parcouru(s) figurant sur le site Internet du gouvernement www.diplomatie.gouv.fr rubrique « conseils aux voyageurs ». Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité à VERDIÉ des incidents ou accidents pouvant survenir à l'occasion de ces voyages.

FORMALITÉS DOUANIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Pour les voyages à l'étranger la carte d'identité ou éventuellement le passeport ou un visa selon le cas est obligatoire. Les mineurs doivent posséder leur propre carte d'identité ou passeport.

ATTENTION ! Les noms et prénoms des participants, donnés à l'inscription, doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur leurs pièces d'identité, passeports, carte d'identité.

Les indications fournies dans la brochure s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Il appartient aux ressortissants d'autres pays de signaler leur nationalité afin que VERDIÉ puisse les informer à l'inscription des formalités nécessaires pour effectuer le voyage. Dans le cas où les dits ressortissants ne signifieraient pas leur nationalité dans les délais, il leur appartiendrait de se renseigner auprès des autorités compétentes et de se munir des documents nécessaires. Si un participant n'était pas en possession de ses papiers d'identité ou visa valides, où s'il les perd pendant le séjour, et de ce fait ne soit pas admis à entrer ou sortir du pays étranger, celui-ci ne pourrait prétendre à aucun remboursement de la part de VERDIÉ et serait tenu responsable des frais éventuels occasionnés.

IMPORTANT : les mineurs de nationalité française n'ont plus besoin de disposer d'une autorisation de sortie de territoire français. Ce document qui permettait à un enfant de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents, est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2013.

La garantie annulation ne couvre pas la non-possession des papiers d'identité et des documents officiels nécessaires au moment du départ.

BAGAGES

Ne jamais mettre dans les bagages des objets de valeur ou fragiles ainsi que bijoux et médicaments. Pour les voyages en autocar ou pendant d'éventuelles excursions ou transferts, ne jamais laisser de bagages, d'objets ou de vêtements à l'intérieur des autocars (en dehors des soutes prévues à cet effet) ou des véhicules pendant les arrêts. Les bagages sont transportés gratuitement dans les soutes des autocars aux risques et périls du voyageur.

Dans le cas des voyages en avion, le poids des bagages maximum autorisé est, en règle générale, de 20 Kg par personne sur les vols réguliers et de 15 Kg par personne sur les vols spéciaux. Pour des raisons de sécurité, les compagnies aériennes interdisent le transport dans les bagages en soute et en cabine, de certains articles. La liste est indiquée sur le titre de transport ou disponible auprès de la compagnie aérienne concernée.

En cas de litiges bagages (acheminement tardif, vol, perte ou détérioration de bagages), pour un recours auprès de la compagnie, il est impératif de déposer plainte auprès des autorités compétentes du lieu ou d'établir un constat d'irrégularité auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport d'arrivée en cas de sinistres bagages pendant un vol. Dans ce dernier cas, en l'absence de ce document, il sera présumé que le bagage a été livré en bon état dans les conditions fixées par la compagnie. VERDIÉ ne pourrait être tenu responsable des vols, dommages ou pertes des bagages, objets ou vêtements durant le voyage, ni des surplus de bagages non embarqués par une compagnie aérienne.

HÉBERGEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL

Pour les séjours en famille d'accueil, les participants sont accueillis par des familles soigneusement sélectionnées par le responsable de chaque centre d'accueil, partenaire de VERDIÉ. Ils sont généralement hébergés à plusieurs par famille (parfois 4, à certaines périodes de l'année, les familles hôtesse étant particulièrement sollicitées). L'enfant partage dans certains cas la chambre d'un autre enfant (enfant de la famille, enfant de son groupe ou d'une autre nationalité). Les familles sont le reflet du tissu social et culturel du pays d'accueil : différentes catégories socio-culturelles, famille mono-parentale ou d'origine raciales diverses. VERDIÉ ne pourra accepter aucun refus de placement dans une famille sélectionnée pour des raisons d'âge, de niveau social, d'origine ethnique ou de religion qui ne conviendraient pas aux goûts de la famille du participant.

En cas de désistement important des familles (celles-ci ne pouvant pas être liées contractuellement directement à VERDIÉ) pour quelque cause que ce soit, VERDIÉ se réserve le droit de modifier le type et le lieu d'hébergement quelque soit la date avant le départ. Si ce désistement intervient moins de 7 jours avant le départ, VERDIÉ ne peut garantir de communiquer les adresses des familles avant le départ.

HÉBERGEMENT EN HÔTEL OU EN CAMPUS

Pour certains séjours, l'hébergement en résidence ou en hôtel peut être prévu. Ces modes d'hébergement ont été rigoureusement choisis par nos services. Ils sont pourvus pour la plupart de chambres multiples : chambres à partager, ou dortoirs. Dans le cas d'une demande de chambre individuelle, un supplément est demandé pour son attribution et il ne nous engage que dans la mesure où nous pouvons obtenir ces chambres des hôteliers. Leur nombre est limité et elles n'offrent pas nécessairement un confort identique aux chambres doubles bien que plus chères.

TRANSPORT SUR PLACE

Pour les séjours en groupe l'autocar effectuera un ramassage quotidien et déposera les participants le soir. La durée du ramassage varie en fonction de la taille de la localité. Pour certains séjours (notamment en Irlande ou à Malte), il est possible que certaines familles hôtesse accompagnent les enfants le premier jour et leur indiquent leur chemin pour rejoindre le point de rencontre ou l'école (parfois distant de 10 à 15 mn à pied). Les jours suivants, ils s'y rendront seuls ou avec les autres enfants logés dans la famille d'accueil. Pour les séjours individuels, les participants pourront avoir à emprunter les transports publics.

REPAS

Les déjeuners sont pris sous forme de pique-nique. Ces panier-repas sont fournis par les familles hôtesse, l'hôtel ou le centre d'hébergement qui vous accueillent. Selon les pays, leur composition peut varier. Si le participant au voyage doit impérativement suivre un régime alimentaire spécifique (sans gluten, ...), des frais supplémentaires pourront alors lui être facturés.

COMPORTEMENT DISCIPLINÉ

Les participants doivent se comporter en toute occasion avec courtoisie et respect des usages locaux et du niveau social de la famille qui l'accueille. Une bonne conduite dans les familles ou au sein des centres d'hébergement, ainsi qu'une tenue vestimentaire correcte sont exigées.

VERDIÉ se réserve le droit d'interrompre le séjour d'un participant et de le renvoyer :

- si nos responsables locaux ou nos accompagnateurs jugent son comportement incompatible avec le bien être du reste du groupe ;
- si son comportement est tel que ses hôtes refusent de l'héberger.

Dans ces cas, les frais de rapatriement, de justice, de téléphone, d'accompagnement ou tout autre frais supplémentaire seront à la charge des parents. Il en va de même des retours anticipés pour convenances personnelles. Si quelques dommages sont causés par le(s) participant(s) dans la maison d'une famille hôte, dans un hôtel ou dans un autocar, il appartiendra au responsable légal de l'enfant d'en assumer la responsabilité et de s'assurer du paiement des dommages éventuels.

SORTIES NOCTURNES

Elles sont strictement interdites quel que soit le type d'hébergement pendant le séjour sauf autorisation spécifique des parents qui en assument la responsabilité.

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'un participant, des frais lui seront retenus par rapport à la date du départ.

Voyages en autocar ou séjours sans transport :

Annulation intervenant :

- plus de 30 jours avant le départ : 35 € de frais de dossier par personne non remboursable par l'assurance (frais de dossier non remboursables, sauf en cas de report sur un autre voyage de la brochure) ;
- de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage ;
- de 20 à 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage ;
- de 7 à 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage ;
- moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

Voyages en avion / en train :

Annulation intervenant :

- plus de 99 jours avant le départ : 35 € de frais de dossier par personne non remboursable par l'assurance (frais de dossier non remboursables, sauf en cas de report sur un autre voyage de la brochure) ;
- de 99 à 31 jours avant le départ : 120 € / personne ;
- de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage ;
- de 20 à 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage ;
- de 7 à 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage ;
- moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant du voyage ;

Ces frais peuvent être couverts, selon les causes de l'annulation, par l'assurance annulation (en option). Dans tous les cas, une franchise de 30 € par personne sera retenue. Par ailleurs, les frais de visa et les primes d'assurances ne sont pas remboursables. Pour certains voyages, les conditions peuvent être différentes. Elles vous seront alors remises lors de la vente.

ANNULATION

L'annulation sera prise en compte dès lors qu'elle est adressée à VERDIÉ en courrier recommandé avec accusé de réception. La date retenue pour définir le délai d'annulation donnant lieu aux pénalités (frais de dossier, frais d'annulation) sera celle de la présentation du courrier.

Dans le cas où l'annulation est communiquée par courrier électronique ou télécopie, un accusé de réception nominatif confirmant la prise en compte par VERDIÉ devra être obtenu pour faire foi.

Aucun remboursement n'interviendra si un participant ne se présente pas aux heures et lieux prévus pour le départ. En cas d'interruption de séjour, les prestations non utilisées ne donnent droit à aucun remboursement compensatoire par VERDIÉ (une indemnisation forfaitaire est proposée dans le contrat d'assurance facultative).

ASSURANCES

Afin que tous nos clients bénéficient d'une garantie minimum d'assistance, VERDIÉ a souscrit auprès d'April International le contrat ALLIANZ n° 1980. Cette assurance vous est offerte lors de l'achat du voyage (voir conditions et limitations). La Garantie annulation n'est pas incluse dans le prix. Pour votre tranquillité nous vous proposons en option de vous couvrir de ces risques (cf. tarif sur chaque programme).

SOINS MÉDICAUX

A) **IMPORTANT :** tout cas médical (asthme, diabète, allergies diverses, paludisme, handicap...) supposant la prise de médicaments ou le besoin d'équipements spécialisés devra être signalé à VERDIÉ dès l'inscription. Lorsqu'un participant souffre d'une allergie alimentaire sévère (aliments sans aucune trace d'arachide, sans gluten...), un supplément sera demandé dans certains cas afin que les familles d'accueil puissent répondre à ses exigences alimentaires. Si un participant souffre d'énurésie, les responsables du groupe devront s'assurer qu'il a prévu de se munir d'une alése.

B) Pour les voyages effectués dans l'Union Européenne, il est préconisé de se munir de la carte européenne d'assurance maladie nécessaire en cas d'hospitalisation possible auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie avant le départ.

DROIT À L'IMAGE

Au cours d'un séjour organisé par VERDIÉ, une couverture photographique ou vidéo des participants au cours de leurs activités peut avoir lieu. Les participants et leurs représentants légaux autorisent VERDIÉ à utiliser ces images dans ses futures communications (site internet VERDIÉ et brochures jeunes et adultes). Si vous ne souhaitez pas autoriser cette utilisation, merci de le mentionner dans le bulletin d'inscription en cochant la case prévue à cet effet.

CESSION - CHANGEMENT DE NOM - REPORT

Toute cession de contrat doit nous être signalée au moins 7 jours ouvrables avant le départ. Pour les voyages en avion, selon les compagnies aériennes des frais de modification pourront être appliqués et seront à la charge du client.

Tout report de date de départ de la part d'un voyageur entraînera l'application des frais d'annulation selon le paragraphe ci-dessus.

Dans le cas où le participant apporterait des modifications à son contrat de réservation initial (notamment : modification de nom ou prénom y compris l'orthographe de ceux-ci, changement de ville de départ...), des frais de modifications pourront être appliqués et seront à la charge du client.

RESERVES

Les prix indiqués dans cette brochure sont donnés à titre d'exemples. Ils seront confirmés au moment de la vente. Certaines dates peuvent être soumises à des suppléments du type haute saison (été, vacances scolaires, fêtes religieuses, ponts...). De manière générale, dans un souci constant d'amélioration et de fiabilité ou dans le cas d'événements, travaux, ... certaines informations contenues dans ce catalogue peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat de voyage. Conformément à l'article R211-5 du Code du Tourisme, VERDIÉ s'engage à communiquer par écrit à ces clients les modifications éventuelles susceptibles d'être apportées aux informations contenues dans nos catalogues.

Concernant le programme :

Les programmes indiqués dans cette brochure sont donnés à titre d'exemples. Dans un souci constant d'amélioration et de fiabilité, ou dans le cas d'événements, travaux... VERDIÉ se réserve le droit de modifier le programme, ou les hôtels ainsi que le choix des prestataires concernés. D'autre part, pour des raisons techniques et pratiques, l'ordre des visites ou des excursions pourra être modifié également sans préavis.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Les demandes de brochures et les inscriptions sont traitées par systèmes informatiques. Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les clients de VERDIÉ disposent du droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à slo@verdie.com ou par courrier au siège social : VERDIÉ VOYAGES - 326 rue de la Ferronnerie - ZA Bel Air - 12000 RODEZ. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Au cas contraire de la part des clients de VERDIÉ, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour faire parvenir diverses documentations commerciales.

RECLAMATIONS ET MÉDIATION DU TOURISME ET DU VOYAGE :

Toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée dans un délai de 30 jours après le retour du voyage. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable. Après avoir saisi le service Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

VERDIÉ AGENCE

VERDIÉ VOYAGES JEUNES

326 Rue de la Ferronnerie - Z.A. Bel Air - 12000 RODEZ

Tél. 05 65 77 10 47 - slcindiv@verdie.com

SARL au capital de 25 337 € - RCS 85B63

N° SIREN 332 276 013 - Code NACE 7911Z

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de

séjours IM012100014 délivrée par Atout France.

Adhèrent SNAV - CETO - UNOSEL

TVA Intracommunautaire : FR82332276013

Caution bancaire 7 072 000 € - BNP RODEZ

RCP HA RCP0088659 Compagnie HISCOX - 19 rue Louis Le Grand -

75002 PARIS - Garantie 7 000 000 €

Crédits photos : offices de tourisme et photothèque Verdier ,

Shutterstock, Fotolia, Thinkstock, iStock / Getty Images.

Photos et illustrations non contractuelles.